

L'ANCIEN PATRON DU FCE ALI HADDAD CONDAMNÉ À 18 ANS DE PRISON FERME

La chute finale



©
Archiv
es
Libert
é

Le tribunal a ordonné la confiscation de tous les biens des condamnés dans l'affaire Ali Haddad et leurs comptes bancaires gelés. Les deux ex-Premiers ministres, Ouyahia et Sellal, sont condamnés à 12 ans de prison ferme.

L'ex-président du Forum des chefs d'entreprise (FCE) et patron de l'ETRHAB Ali Haddad a été condamné hier, par le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, à 18 ans de prison ferme assortie de 8 millions de dinars d'amende. Avec ce verdict, Ali Haddad écope de la plus grosse peine jamais prononcée contre des accusés dans le cadre de la lutte contre la corruption que les pouvoirs publics ont entamée contre le cartel financier du président déchu depuis plus d'un an.

Le tribunal a également ordonné la confiscation de tous les biens des accusés dans l'affaire d'Ali Haddad dont les comptes bancaires ont été gelés. Quant aux quatre frères d'Ali Haddad ainsi que leur neveu, ils ont écopé de 4 ans d'emprisonnement ferme et d'une amende de 8 millions de dinars chacun. Les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal ont été condamnés, quant à eux, à 12 ans de prison ferme.

Cette condamnation est assortie d'une amende d'un million de dinars chacun. Amar Ghoul, ancien ministre des Travaux publics, a écopé de 10 ans d'emprisonnement ferme assorti d'un million de dinars d'amende.

Les deux anciens ministres de l'Industrie Mehadjoub Bedda et Youcef Yousfi ont été condamnés à 2 ans de

prison ferme assortie d'une amende de 500 000 DA chacun, tandis que l'ancien ministre des Transports Abdelghani Zaâlane a été condamné à 3 ans de prison ferme avec extinction de l'action publique contre lui dans le financement occulte de la campagne électorale.

Le tribunal a également condamné par contumace à 20 ans de prison ferme et une amende d'un million de dinars l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines Abdessalem Bouchouareb. Le juge a souligné que le mandat d'arrêt international émis auparavant contre Bouchouareb est prolongé pour cette affaire.

Une peine de 2 ans de prison ferme a été prononcée à l'encontre des anciens walis d'El-Bayadh, Abdellah Benmansour, et d'Annaba, Mohammed Selmani, et de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500 000 DA à l'encontre de l'ancien ministre des Travaux publics Abdelkader Kadi. Amara Benyounés, accusé de "mauvaise utilisation de la fonction", a écopé de 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500 000 DA.

La même peine a été prononcée à l'encontre de l'ancien ministre des Transports Boudjemâa Talaï. Le tribunal a condamné les accusés à verser un montant de 135 milliards de centimes au Trésor public. À noter que les trois directeurs généraux des entreprises portuaires accusés dans cette affaire, à savoir Djeloul Achour (Béjaïa), Bouledjoudja Ryad (Mostaganem) et Houari Abdeslam (Djendjen) ont été acquittés.

À rappeler que le procureur de la République a requis, à la fin de la semaine dernière, 18 ans de prison contre Ali Haddad, 15 ans contre Ouyahia et Sellal, 20 ans contre Abdeslam Bouchouareb, actuellement en fuite, 12 ans contre Amar Ghoul, 10 ans contre Abdelkader Kadi et les frères Haddad, 8 ans contre Youcef Yousfi, Mahdjoub Bedda, Boudjemâa Talaï, Abdelghani Zaâlane et Amara Benyounés. Des peines de 5 ans ont été requises contre plusieurs autres anciens cadres de l'administration.

À noter, également, que les prévenus dans cette affaire sont poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation liés à la corruption dont l'obtention d'indus privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation, de dilapidation de deniers publics, d'abus de fonction, de conflit d'intérêts, de blanchiment d'argent et de corruption dans la conclusion de marchés publics. À souligner que les avocats de la défense ont décidé de faire appel du verdict. L'affaire sera donc rejugée à la Cour d'Alger dans quelques semaines.

Mohamed MOULOUJ